

Qu'est-ce que le Chèque Domicile CESU ?

Le Chèque Domicile CESU est un titre de paiement sécurisé vous permettant de régler tout ou partie des frais de garde de vos enfants ou services à la personne à domicile. Il se présente sous forme de titres spéciaux de paiement réunis en carnet, sur lesquels sont imprimées la valeur faciale du titre et l'identité du bénéficiaire.

CARREFOUR MARKET a choisi la société CHEQUE DOMICILE pour gérer cette prestation mise en place.



Qui peut bénéficier du Chèque Domicile CESU ?

CESU Garde d'enfant :

L'attribution de cette aide financière versée en CESU est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- le contrat de travail ne doit pas être suspendu (congé parental, congé sabbatique,...),
- avoir un an d'ancienneté au moment de la demande,
- avoir un enfant à charge de moins de 6 ans,
- ou un enfant handicapé jusqu'à 18 ans inclus (quelque soit le nombre d'enfants à charge).

CESU 5 ans d'ancienneté :

L'attribution de cette aide financière versée en CESU est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- le contrat de travail ne doit pas être suspendu (congé parental, congé sabbatique,...),
- ne pas bénéficier du CESU Garde d'enfants.

Les deux dispositifs ne peuvent pas se cumuler.

Quel est le montant de vos Chèques Domicile CESU ?

Vous pouvez bénéficier de 280 € de Chèques Domicile CESU garde d'enfants par année civile, subventionnés à hauteur de 50% par Carrefour Market, si vous remplissez les conditions.

Vous pouvez bénéficier de 360 € de Chèques Domicile CESU si vous avez 5 ans d'ancienneté, subventionnés à hauteur de 50% par Carrefour Market.

L'aide accordée s'apprécie par foyer et non par enfant à charge. En revanche, lorsque les conjoints travaillent tous les deux au sein de CSF France, le bénéficiaire du Chèque Domicile CESU pourra être accordé deux fois au sein du foyer.



Quels sont les avantages financiers du Chèque Domicile CESU ?

- Crédit d'impôt de 50% du montant des dépenses restées à votre charge.
- Maintien des aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE...).

Exemple pour 280€ de Chèques Domicile CESU :

*Participation de Carrefour Market de 50%, soit 140€
Reste à payer 140€ (prélevé sur salaire)
Crédit d'impôt de 50%, soit 70 €
Reste à votre charge : 70€*

Quelle est la durée de validité de vos Chèques Domicile CESU ?

Les Chèques Domicile CESU **sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission.**

Si vous n'avez pas utilisé vos Chèques Domicile CESU au cours de leur année d'attribution, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'au 28 février de l'année suivante.



Comment utiliser vos Chèques Domicile CESU ?

Vous pouvez utiliser vos Chèques Domicile CESU, pour rémunérer :

- **Par un prestataire :** en payant l'entreprise d'aide à domicile qui vous enverra un intervenant. **Vous n'avez aucune démarche administrative, vous choisissez votre prestataire, soit en allant sur le site Internet www.chequedomicile.fr, ou en téléphonant à la plateforme « Chèque Domicile » pour avoir un conseiller en ligne.**
- **En emploi direct :** vous recrutez et employez la personne de votre choix.

EN CAS D'EMPLOI DIRECT A DOMICILE, VOUS DEVEZ :

- Vous affilier auprès du Centre National du CESU(1) qui vous adresse un courrier vous expliquant la procédure à suivre quelques jours après votre commande de Chèques Domicile CESU. Vous devez lui renvoyer une autorisation de prélèvement pour les charges sociales.
- Affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU(2) et effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux qui vous sont transmis par le CN CESU. Le document d'affiliation est téléchargeable sur le site : www.chequedomicile.fr.
- Remettre le ou les chèques à votre intervenant, afin qu'il les envoie au CRCESU ou les dépose à sa banque accompagnés des bordereaux de remise de chèques fournis par le CRCESU.
Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement sur le site : www.chequedomicile.fr en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier.

(1) CNCESU – 3, avenue Emile Loubet – 42 961 Saint-Etienne Cedex

(2) CRCESU – 93 738 Bobigny Cedex 9

Comment commander vos Chèques Domicile CESU ?

Pour en bénéficier, il suffit de suivre la procédure de commande en ligne ou vous rapprocher de votre responsable de magasin.

Les Chèques Domicile CESU seront directement envoyés au domicile des salariés. Le coût de l'envoi des Chèques domicile des salariés sera refacturé aux bénéficiaires et prélevé directement sur le salaire en même temps que **votre participation égale à 50 % du montant des chèques commandés.**

Vos contacts utiles

Pour toute information complémentaire,

- rendez-vous sur : www.chequedomicile.fr/client/cmarket
- ou contactez notre service bénéficiaire :

 **N° Indigo 0 825 000 103**

0,15 € TTC / MN

Si vous entrez dans les critères d'éligibilité et que vous n'arrivez pas à vous connecter, vous devez vous rapprocher de votre responsable.

CHEQUE DOMICILE

opération CARREFOUR MARKET

BP 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 58 72 50 - Fax : 03 26 58 50 49

organisme.public@chequedomicile.fr

Si votre structure n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous du Service Réseau CHEQUE DOMICILE et communiquez-lui ses coordonnées par mail : reseau@chequedomicile.fr.




**Carrefour
market**



Crédit photo : Graphic Obsession



Payez tous les frais liés à la garde de vos enfants avec vos Chèques Domicile CESU !

En application des derniers accords NAO, Carrefour Market a mis en place une aide financière destinée à la garde d'enfant pour les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté ou une aide financière pour les services d'aide à la personne à domicile pour les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté, versée sous forme de Chèques Emploi Service Universel (CESU).

Ce dispositif est destiné à favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents qui le souhaitent et à apporter une aide dans le quotidien grâce aux services d'aide à la personne.

Carrefour Market a choisi la société CHEQUE DOMICILE comme fournisseur de CESU garde d'enfants.